



## TdR Sous cluster Droits aux Logements, Terres, et Biens (Droits aux LTB)

### Burkina Faso

#### **Contexte et problématiques liées à l'accès aux logements, terres et biens :**

Le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire et de déplacement interne sans précédent. En effet, d'après le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), il est dénombré **838 548 personnes déplacées internes** à la date du 25 mars 2020 à travers le Burkina Faso.

Le foncier est un sujet sensible au Burkina Faso en tout temps et qui mérite une attention particulière en cette période de crise de déplacement interne avec les tendances observées dans les zones d'accueil de PDI mais aussi dans une perspective de solutions durables en particulier le retour ou l'intégration locale.

Si les PDI se déplaçaient à l'intérieur de leur propre commune, province ou région en 2018 et une bonne partie de l'année 2019, la tendance est au déplacement d'une région à une autre du Burkina Faso allant jusqu'à 600kms au-delà des zones d'origine<sup>1</sup> à la recherche de sécurité, d'assistance mais aussi d'opportunités économiques dans des zones jugées plus sûres.

Selon les données du CONASUR de février 2020, dans la région du Centre Nord qui abrite plus de la moitié des PDI au Burkina Faso, 24% des PDI sont locataires, 22% vivent dans des maisons qui leur ont été prêtées, 14% vivent en familles d'accueil et 18% ont acheté leur lieu d'habitation tandis que 22% vivent dans des sites aménagés/spontanés ou bâtiments administratifs.

Il a en effet été noté de plus en plus une tendance des PDI à acheter des parcelles pour l'habitat, pour l'agriculture mais également à louer des maisons. La sécurisation de ces parcelles acquises par les PDI mais aussi la question de l'installation anarchique des zones non urbanisées des communes urbaines sont autant de problématiques qui méritent l'attention des autorités ainsi que celle des acteurs humanitaires et des acteurs de développement.

La location de maisons est devenue commune au sein des populations PDI qui de plus en plus se réfugient dans les chefs-lieux de communes urbaines à la quête de sécurité. L'inflation du loyer dans ces zones d'accueil de PDI est à regarder de plus près en collaboration avec les autorités.

Il sera aussi nécessaire en collaboration avec les acteurs de gestion et coordination de sites, des acteurs étatiques et coutumiers, de trouver une solution à l'hébergement en toute sécurité et dignité des PDI vivant dans des sites spontanés et des bâtiments administratifs.

Dans le même ordre d'idée, les déplacées ont perdu terres, bétail et commerce à cause de l'insécurité qui sévit dans leurs zones d'origine les mettant dans une plus grande précarité. Pour exemple, le cheptel du Sahel a été pillé en grande partie et beaucoup de PDI éleveurs se sont vus contraints de brader leur bétail

---

<sup>1</sup> Cas des déplacements du Sahel ou de l'Est vers la région des Hauts Bassins



dans les zones d'accueil tandis que d'autres se plient à certaines obligations des groupes armés dans les zones sous leur contrôle pour y maintenir leur bétail.

La question de la perte/destruction des biens très liée à la perte de moyens de subsistance sera documentée afin d'attirer les acteurs humanitaires et de développement dans les zones d'accueil de PDI mais aussi dans la perspective des solutions durables. Enfin, les incendies de villages devront être documentés également dans la perspective du retour, de la réhabilitation et de la réintégration de ces personnes.

### **Objectifs du sous cluster Droits aux LTB :**

Au regard des problématiques énumérées, le sous cluster Droits aux LTB compte promouvoir les droits des PDI et de toutes les personnes affectées par le déplacement interne à exercer leurs droits relatifs aux logements terres et biens et contribuer ainsi à la recherche de solutions durables aux problèmes de déplacement. Des lors, le sous cluster se fixe les objectifs suivants :

#### **1. Améliorer la coordination de l'assistance relative aux LTB**

- ✓ Cartographier les intervenants travaillant sur les questions de LTB (Gouvernement ; acteurs humanitaires locaux, nationaux et internationaux ; autorités traditionnelles ; acteurs de développement ; OSC<sup>2</sup> ; donateurs ; agences des NU etc.) ;
- ✓ Sous la coordination du cluster Protection, Assurer une collaboration étroite avec les clusters Abris, WASH, Sécurité Alimentaire et le groupe de travail CCCM ; ainsi que d'autres fora de coordination comme le groupe de travail cohésion sociale ;
- ✓ Concevoir et Actualiser une matrice 5W et organiser des réunions mensuelles de coordination et partage d'informations ;
- ✓ Elaborer l'analyse des problématiques LTB dans le contexte de déplacement et un plan d'actions de juin à décembre 2020

#### **2. Améliorer la compréhension des questions relatives aux LTB et Renforcer les capacités du gouvernement, des autorités coutumières, des membres de la société civile, des membres de comités de PDI et des acteurs humanitaires à aborder les questions de LTB**

- ✓ Coordonner la fourniture de conseils techniques spécifiques sur les questions de LTB selon les besoins ;
- ✓ Réaliser des formations à toutes les parties prenantes sur les questions relatives aux LTB
- ✓ Fournir un accès à des outils, des lignes directrices et des méthodes pertinentes aux acteurs susmentionnés ;
- ✓ Former une plateforme de plaidoyer et mener des activités conjointes afin d'obtenir des changements des politiques/pratiques relatives aux questions LTB,

---

<sup>2</sup> Organisations de la Société Civile



- ✓ Mener une étude (ou des études selon le financement) sur les questions relatives aux LTB pour en faire large diffusion et se servir des recommandations pour le plaidoyer
- ✓ Assurer que les questions de LTB sont prises en charge tant par les acteurs humanitaires et que par le gouvernement et d'autres parties prenantes (cadre politique, l'engagement des ressources, questions de protection contre les évictions forcées, les conflits fonciers, etc.), et remonter la voix de populations affectées.

### **Membres du sous cluster :**

Le sous cluster est composé de 10 membres dont 2 coordinateurs de cluster, et le reste issu des Agences des Nations unies, des ONG Nationales et Internationales et des membres de la société civile.

Le sous cluster peut en cas de besoin, faire appel à un expert pour donner son éclairage sur des questions spécifiques.

### **Lead et Coordination :**

- ✓ Le HCR présidera le sous cluster en attendant que NRC identifie un coordinateur dédié ;
- ✓ Le HCR et NRC à tour de rôle assureront les services de secrétariat pour les réunions du sous cluster ;
- ✓ Le sous cluster se réunira une (1) fois par mois. Des réunions ad hoc peuvent être convoquées selon le besoin ;
- ✓ Les procès-verbaux seront partagés/validés avec tous les participants de la réunion et envoyés au Cluster Protection.

### **Plan d'action et stratégie de plaidoyer :**

Le plan d'action du sous cluster sera élaboré sur base de l'analyse des problématiques liées aux LTB par les différents clusters et parties prenantes énumérées (à finaliser à la mi-juin au plus tard)

Les initiatives de plaidoyer en lien avec l'exercice des droits LTB seront conformes à la stratégie globale de plaidoyer du cluster Protection.